

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt sept juin à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de HENNON Jean-Louis, Maire

Présents : Messieurs HENNON Jean-Louis, DE SAINT LOUP Simon, DECHILLY Michel, LEFEVRE Hervé, MECEFFAH Maurice, GAWLAS Laurent, PICHARD Christophe, ROBILLARD Georges, GOY Armand, Mme HENNON Corinne.

Absent excusé : M. Olivier THIRY.

Membres en exercice : 11

Présents : 10 Votants : 10

Date de convocation : 4 juin 2014 Date d'affichage : 4 juin 2014

Monsieur ROBILLARD Georges a été élu secrétaire

Ordre du jour :

- Indemnisation pour consommation gaz et eau pour les logements
- Indemnité pour mise en place de la dématérialisation
- Changement logiciel informatique et matériel
- Travaux bordurage rue d Enfer
- Rythmes scolaires
- Etudes de faisabilité par le cabinet AET pour le terrain autour de la maison communale
- Problèmes nuisances du locataire appartement n°2
- Questions diverses

INDEMNISATION POUR CONSOMMATION ELECTRIQUE AVANT POSE COMPTEUR INDIVIDUEL POUR LOGEMENT 172 RUE DU CHATEAU 2EME ETAGE

La pose des compteurs individuels pour le logement situé au 172 rue du Château ayant été réalisée fin juin 2014.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de mandater aux locataires, Monsieur PETIT Kevin et Mademoiselle LEGENT Karine, entrés dans le logement le 15 février 2014, la somme de 225 euros, soit 50 euros par mois depuis leur entrée dans le logement, pour indemniser la commune pour la consommation électrique.

Le conseil approuve à l'unanimité.

INDEMNISATION POUR CONSOMMATION ELECTRIQUE AVANT POSE COMPTEUR INDIVIDUEL POUR LOGEMENT 172 RUE DU CHATEAU 1^{er} ETAGE

La pose des compteurs individuels pour le logement situé au 172 rue du Château ayant été réalisée fin juin 2014.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de mandater aux locataires, Monsieur DELPORTE Blaise et Madame BROY Sophie, entrés dans le logement le 1^{er} mars 2014, la somme de 200 euros, soit 50 euros par mois depuis leur entrée dans le logement, pour indemniser la commune pour la consommation électrique.

Le conseil approuve à l'unanimité.

PROBLEMES NUISANCES DES LOCATAIRES DE L'APPARTEMENT N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les locataires de l'appartement n°1 ont donné congés pour le 30 août 2014 suite aux nuisances incessantes des locataires du 2^{ème} étage.

Malgré de nombreux rappels à la civilité et aux respects d'autrui, les locataires du 2^{ème} étage ne respectent pas les règles de bon voisinage (bruits très tard le soir, bruit dans les escaliers, barbecue dans la cour etc...)

Un état des lieux pour voir l'état de l'appartement sera demandé.

ETUDE DE FAISABILITE POUR TERRAIN CADASTRE AB 137-144-212

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre d'une éventuelle création de logement sur le terrain cadastré AB 137-144-212, il serait nécessaire de réaliser une étude de faisabilité afin d'établir une esquisse comprenant la représentation des espaces publics (voirie, chemin et espaces verts) et des différents espaces privés avec une proposition de découpage, ainsi que l'établissement d'un chiffrage du coût de viabilisation du projet.

Le Conseil Municipal, a l'unanimité, accepte le projet.

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise AET pour un montant de 4 284.00 euros TTC ainsi que l'option mission topographique pour un montant de 1 740.00 euros TTC.

2 choix pour le terrain autour de la mairie, soit la Communauté de Communes du Plateau Picard achète le terrain et rétrocède le terrain après 5 ans en prenant une part de 2%, soit la commune l'achète en fond propre pour vendre les terrains à bâtir.

Une étude de faisabilité du projet est donc nécessaire (4 284.00 euros) et une étude topographique (1 740.00 euros)

Suivi de la mission du géomètre pour le permis d'aménager soit environ 11 640 euros HT.

L'achat du terrain pourrait se faire en fin d'année (180 000 euros environ), prêt auprès de la Caisse des Dépôts c'est le taux de la caisse d'Epargne +1%.

INDEMNITE POUR MISE EN PLACE DE LA DEMATERIALISATION

Mesdames HEVRARD et NORTIER étant venus au mois de juin pour expliquer la dématérialisation à Madame SANDT, rentrée de son congés parental, il convient de les rémunérées, le conseil accepte à l'unanimité de les rémunérer 152 euros pour Madame HEBRARD et 202 euros pour Madame NORTIER.

CHANGEMENT LOGICIEL INFORMATIQUE ET MATERIEL

La société ADICO a envoyé des devis pour le matériel de 1 166.33 euros et pour les logiciels de 1 884.96 euros.

Le conseil décide de faire la demande auprès de la Communauté de communes du Plateau Picard pour faire un groupement de commande.

TRAVAUX RUE DU MOULIN

Nous avons reçu l'accord de la DETR pour réaliser les travaux de bordurage rue d'enfer, après négociations le Conseil municipal décide de retenir le devis de l'Entreprise EIFFAGE pour réaliser les travaux de bordurage rue du Moulin pour un montant de 33 990.50 euros Hors Taxe soit 40 788.60 euros TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

TRAVAUX DE BORDURAGE RUE D'ENFER

Nous n'avons pas reçu l'accord définitif par le Conseil Général pour réaliser les travaux de bordurage rue d'Enfer, les travaux restent donc en attente.

RYTHMES SCOLAIRES

A partir de la rentrée 2014/2015, pour se conformer à l'aménagement des rythmes scolaires, il y aura école le mercredi matin et il n'y aura plus école le vendredi après midi. Le SIRS va mettre en place des Temps d'Activités Périscolaires le vendredi après midi : à Méry la bataille de la Petite section au CP, à Courcelles Epayelles du CE1 au CM2.

Une confirmation a été demandée auprès du Conseil Général pour garantir le transport le vendredi après midi.

EMBAUCHE D'UN AGENT EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à l'embauche d'un agent en Contrat Unique d'Insertion pour compléter l'équipe des services techniques et remplacer l'agent en place pendant son congés maladie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'embauche d'un agent en Contrat Unique d'Insertion, pour une durée de 1 an.

Le conseil municipal décide de recruter Monsieur ROBILLARD Christophe

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil municipal décide d'offrir la location de la salle à Monsieur De Saint Loup Denis à l'occasion de son mariage.
- Défense incendie de la mare, il convient de créer un système pour alimenter la mare par la borne d'incendie pour pouvoir homologuer la mare en défense incendie, demande de devis à la Lyonnaise des Eaux
- La commune donne habituellement une subvention à la coopérative scolaire de l'école de Courcelles Epayelles, l'école de Courcelles ayant été fermée. La commune décide de partager la somme qu'elle donnait à la coopérative de Courcelles, à la coopérative de Frestoy Vaux et à la coopérative de Méry la Bataille
- PLU : il serait nécessaire de faire une délibération pour demander une subvention auprès du Conseil Général, une demande de devis sera donc faite pour réaliser un PLU sur le territoire de Courcelles.
- Festivité du 13 et 14 juillet : retraite aux flambeaux et feux d'artifice le 13 juillet au soir et jeux pour tous le 14 juillet après midi
- Il est nécessaire d'acheter une remorque pour l'employé communal. Le conseil accepte le devis de 1 400 euros.
- Achat de 2 portes pour le columbarium pour remplacer la porte cassée et en avoir une de rechange pour faire graver.
- Voir l'achat d'une glace rue d'Enfer